

## Etude sur la mobilité

# L'ATE présente son Masterplan pour un trafic sans énergie fossile

Berne, le 22 juin 2021

**L'ATE Association transports et environnement a mandaté le bureau de recherche indépendant Infrac d'esquisser divers scénarios possibles de l'évolution dans le domaine des transports. Cette étude indique les mesures à prendre, afin de parvenir à abandonner les carburants fossiles dans le secteur des transports et d'atteindre ainsi les objectifs climatiques. En se basant sur cette étude, l'ATE a élaboré un masterplan sous la forme d'un éventail de mesures destinées à aboutir à un trafic sans énergie fossile et durable à long terme.**

Après le rejet de la loi sur le CO<sub>2</sub>, nombres de questions restent en suspens. «L'objectif climatique est pourtant incontestable», relève Ruedi Blumer, Président de l'ATE. «La Suisse ne peut pas se soustraire à son devoir d'atteinte zéro émission de CO<sub>2</sub> d'ici 2050 au plus tard. Notre engagement à respecter l'Accord de Paris sur le climat reste inchangé.» Pour y parvenir, il est essentiel d'agir sur les transports terrestres qui sont responsables de près d'un tiers des émissions de CO<sub>2</sub> de la Suisse. L'étude d'Infrac conclue que «l'objectif de zéro émission nette ne pourra être atteint que si les transports renoncent très largement ou même totalement à l'utilisation d'énergie fossile.»

### Le Masterplan

Sur la base de cette étude, l'ATE a élaboré un «Masterplan pour un trafic sans énergie fossile». Cette étude l'a clairement démontré: il n'existe pas d'instrument capable à lui seul d'atteindre les objectifs climatiques. Une combinaison de diverses mesures est indispensable. Autre constat: ni le changement des comportements, ni les progrès techniques ne permettront isolément d'y parvenir – tous les deux sont nécessaires. Qui plus est, des mesures s'imposent à tous les niveaux: tant la Confédération, que les cantons et les communes doivent faire face à leurs obligations.

Pour l'ATE, ce masterplan est une contribution aux objectifs climatiques dans le domaine des transports. Après le rejet de la loi sur le CO<sub>2</sub>, il est plus urgent que jamais d'apporter des solutions. Ensemble avec ses sections, l'ATE entend s'engager à tous les niveaux politiques pour l'adoption des mesures proposées.

Pour davantage d'informations sur l'étude de l'Infrac et le Masterplan de l'ATE, veuillez noter le [dossier de presse](#).

Pour tous renseignements:

- Ruedi Blumer, Président de l'ATE, 079 465 43 07
- Anders Gautschi, Directeur ATE, 031 328 58 00
- Stéphanie Penher, Responsable Politique des transports et campagnes, 031 328 58 56
- Daniel Sutter, Directeur de l'Infrac, 044 205 95 95
- Service médias ATE, 079 708 05 36

**ATE Association transports et environnement**

Aarberggasse 61, case postale, 3001 Berne  
Tél. 031 328 58 58, IBAN CH48 0900 0000 4900 1651 0  
[www.ate.ch](http://www.ate.ch), [ate@ate.ch](mailto:ate@ate.ch)